

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine desmarais

<https://www.cadre21.org/membres/d8d81603c8e8bcab7a19ef76>

Date d'obtention : 2021-03-18 17:39:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il peut avoir des actes malveillants et des actes impulsifs. Il ne faut jamais regarder le contenu des photos. Je retiens également que chaque personne a son rôle à jouer dans l'intervention (police, école, DPCP).

Je retiens que lorsque c'est un acte malveillant, il ne faut pas remplir la grille d'évaluation et que nous appelons directement les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais utiliser le protocole SEXTO et il n'y aura pas de zones grises dans le protocole à suivre. Je connais mon rôle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas porter de jugement et employer un ton réconfortant. Bien les soutenir et les faire sentir qu'ils font partie de la solution.